



**COMMUNE D'ALLEVARD**

-----  
**( I S E R E )**  
-----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

=====

**SEANCE DU 24 FEVRIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre février, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'Allevard, légalement convoqué le 17 février, s'est réuni à 19h30 sous la Présidence de Monsieur Sidney REBBOAH, Maire

Présents : Sidney REBBOAH, Christelle MEGRET, Georges ZANARDI, Rachel SAUREL, Yannick BOVICS, Françoise TRABUT, Sébastien MARCO, Junior BATTARD, Marie SADAUNE, Patrick MOLLARD, Patrick BARRIER, Martine KOHLY, Sophie BATTARD, Nathalie HAILLEZ, Salvador VALERO, Véronique CHANCRIN

Pouvoirs : Thomas SPIEGELBERGER pouvoir à Rachel SAUREL, Andrée JAN pouvoir à Christelle MEGRET, Sarah WARCHOL pouvoir à Nathalie HAILLEZ, Adel BEN MOHAMED pouvoir à Junior BATTARD, Valentin MAZET-ROUX pouvoir à Georges ZANARDI, Béatrice BON pouvoir à Françoise TRABUT, Ludovic BRISE pouvoir à Sébastien MARCO

Quatre sièges demeurent vacants

-----

**Délibération n° 02/2025 – Débat d'orientation budgétaire 2025**

Il est rappelé que le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité, préalablement au vote du budget.

Conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le DOB est obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants.

La présentation des orientations budgétaires intervient dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget selon l'article L.5217-10-4 du Code général des collectivités pour toutes les collectivités soumises au référentiel M57.

Le DOB se déroule sur la base d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) contenant les orientations budgétaires, la structure et la gestion de la dette.

Le débat d'orientation budgétaire est basé sur le projet de rapport ci-annexé. Ces éléments ont été également exposés en Commission Ressources du 12 février 2025.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

- **PREND ACTE** du rapport d'orientation budgétaire 2025 tel qu'annexé à la présente délibération et des débats intervenus.
- **APPROUVE** le Rapport sur les Orientations Budgétaires 2025 tel qu'annexé à la présente délibération
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer les formalités concernant la transmission, la mise à disposition du public et la publication du rapport joint.

**Vote : 19 voix pour**

**4 voix contre (Patrick MOLLARD, Patrick BARRIER, Martine KOHLY, Sophie BATTARD)**

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,  
Françoise TRABUT



Pour copie certifiée conforme  
Le Maire,  
Sidney REBBOAH

